



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DES PECHEES

Trente-sixième session

8-12 juillet 2024

**Programme de travail pluriannuel du Comité des pêches:
rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel 2022-2025
et projet de Programme de travail pluriannuel 2024-2027**

Résumé

Le présent document comprend le rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel du Comité des pêches pour 2022-2025 et le projet de Programme de travail pluriannuel pour 2024-2027.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- (i) prendre note des informations présentées dans le document et à donner les indications qu'il jugera utiles;
- (ii) examiner le rapport intérimaire, compte tenu des objectifs généraux et du mandat du Comité, des résultats attendus, des travaux prévus et des méthodes de travail énoncés dans le Programme de travail pour 2022-2025;
- (iii) approuver le projet de Programme de travail pluriannuel 2022-2025 proposé, qui figure en annexe au présent document.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Audun Lem
Directeur adjoint
Courriel: audun.lem@fao.org

I. INTRODUCTION

1. À sa 35^e session, en juillet 2022, le Comité des pêches («le Comité») a approuvé le rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel 2020-2023 a pris note du projet de Programme de travail pluriannuel pour 2022-2025.

II. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2023-2025

RÉSULTATS POUR 2023-2025

2. La Conférence des Nations Unies sur les océans, qui a eu lieu à Lisbonne (Portugal) en juin 2022, a marqué le lancement de l'édition 2022 du rapport sur la *Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*. Le rapport a ensuite été présentée à la 35^e session du Comité des pêches, où il a servi de base solide aux débats, délibérations et recommandations menés par les membres et a permis d'informer les observateurs. Par ailleurs, des recommandations concluantes, précises et consensuelles ont été présentées au Conseil à sa 171^e session et à la Conférence à sa 43^e session. Ces recommandations ont été élaborées à partir des données les plus récentes concernant la situation mondiale de l'aquaculture et de la pêche fournies qui figuraient dans le rapport. L'édition 2024 du rapport sur *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* a été publiée le 8 juin 2024 à l'occasion de la manifestation de haut niveau sur l'action en faveur des océans, sur le thème «Immersed in change», qui se tiendra à San José, au Costa Rica.

3. En ce qui concerne la stratégie, l'établissement de priorités et la planification budgétaire, les décisions et recommandations adoptées à la 35^e session du Comité des pêches ont servi de base solide à la 171^e session du Conseil. Le programme de travail et budget relatif à la pêche et à l'aquaculture a été passé en revue et des recommandations sur les stratégies et les priorités ont été formulées. En outre, le Comité a examiné les décisions et recommandations émanant du Sous-Comité du commerce du poisson et du Sous-Comité de l'aquaculture, en vue de les évaluer et de les approuver. Le questionnaire de la FAO consacré à la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable a été achevé. Il contient des questions supplémentaires, qui portent sur l'établissement de rapports concernant les objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les objectifs de développement durable (ODD).

4. À la 43^e session de la Conférence de la FAO, les décisions et recommandations issues de la 35^e session du Comité des pêches ont permis d'orienter et de faciliter la prise de décisions concernant les questions relatives aux politiques et aux réglementations mondiales. L'état des instruments internationaux pertinents dans les domaines de compétence du Comité a été examiné et des recommandations ont été formulées afin de faciliter leur mise en œuvre.

5. La cérémonie de clôture de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022) a été officiellement célébrée lors d'une manifestation spéciale, qui s'est tenue le 31 mars 2023, à la FAO, à Rome. L'événement a rassemblé de nombreux partenaires, qui se sont réunis pour faire le bilan des réalisations accomplies au cours de l'année et élaborer d'autres mesures visant à maintenir les progrès amorcés en 2022.

PLANIFICATION EFFICACE DU TRAVAIL DU COMITÉ DES PÊCHES

6. Un rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture, qui sert de compte rendu de la 35^e session du Comité des pêches, a été publié au format numérique et est accessible en ligne¹. Les débats de la 35^e session du Comité ont abouti à la rédaction d'un rapport concis, qui reprend des décisions et des recommandations axées sur l'action.

¹ [Rapport de la 35^e session du Comité des pêches](#)

7. La quasi-totalité des documents destinés à la 36^e session du Comité des pêches, y compris le rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, seront disponibles en ligne dans toutes les langues de la FAO, quatre semaines avant le début de la session. La liaison a été assurée de manière constante et productive avec les trois sous-comités, notamment avec le nouveau Sous-Comité de la gestion des pêches, qui s'est réuni pour la première fois en janvier 2024. En outre, le Bureau du Comité a réfléchi aux moyens d'améliorer le déroulement des sessions du Comité, notamment en faisant un meilleur usage du temps disponible et en améliorant les nouvelles méthodes de travail intersessions sur la base de l'expérience des sous-comités du Comité des pêches.

MÉTHODE DE TRAVAIL

8. Le président du Comité des pêches a convoqué sept réunions du Bureau selon des modalités virtuelles afin d'assurer le suivi des décisions et des recommandations issues de la 35^e session du Comité des pêches et de préparer la 36^e session. Le Bureau a été régulièrement tenu informé des travaux menés par la FAO dans le cadre du mandat du Comité, ainsi que concernant la mise sur pied et le déroulement de la 1^{ère} session du Sous-Comité de la gestion des pêches et les débats autour de l'ordre du jour relatif à la 36^e session du Comité.

ANNEXE

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ DES
PÊCHES POUR 2024–2027****I. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU COMITÉ**

1. Le Comité des pêches²:
 - (a) examine le programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture et sa mise en œuvre;
 - (b) procède à des examens périodiques généraux de la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture et des problèmes relatifs aux pêches d'envergure internationale, et évalue ces problèmes et les solutions possibles en vue d'une action concertée des États, de la FAO et d'autres organes intergouvernementaux;
 - (c) examine les questions particulières se rapportant aux pêches et à l'aquaculture dont il est saisi par la Conférence, le Conseil ou le Directeur général de la FAO, ou qui sont inscrites à son ordre du jour à la demande d'un Membre conformément aux dispositions de son Règlement intérieur, et formule les recommandations qu'il juge appropriées;
 - (d) examine l'intérêt que présenteraient l'établissement d'une convention internationale au titre de l'article XIV de l'Acte constitutif et sa soumission aux Membres, en vue d'assurer une coopération et une consultation internationales efficaces dans les domaines des pêches et de l'aquaculture à l'échelle mondiale;
 - (e) fait rapport au Conseil ou donne des avis au Directeur général, selon qu'il convient, sur les questions qu'il a examinées.

II. RÉSULTATS POUR 2022-2025**A. Examen de la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture**

2. Résultat:

La Conférence et le Conseil de la FAO, ainsi que la communauté internationale, reçoivent des informations actualisées et des conseils spécifiques sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, ainsi que sur des questions importantes examinées au cours des sessions programmées du Comité.
3. Indicateurs et objectifs:

Des recommandations claires, précises et consensuelles reposant sur des informations actualisées relatives à la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture sont présentées à la Conférence et au Conseil et fournissent à ces derniers une base solide sur laquelle ils peuvent fonder leurs orientations et leurs décisions.
4. Produit:

La Conférence et le Conseil accueilleront favorablement les recommandations précises, clairement définies et obtenues par consensus lorsqu'ils formuleront des recommandations ou prendront des décisions.

² Article XXX, paragraphe 6 du Règlement général de l'Organisation.

5. Activités:

Le Comité se tient informé de la situation mondiale actuelle des pêches et de l'aquaculture, notamment par l'intermédiaire du rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture.

Certains sujets d'actualité sont également examinés au cours des sessions programmées du Comité.

6. Méthodes de travail:

Le rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture et les documents connexes sont établis en avance et constituent une base de débat solide.

B. Définition de la stratégie et des priorités et planification budgétaire

7. Résultat:

Les décisions et les recommandations du Comité offrent à la Conférence et au Conseil une base solide sur laquelle ces derniers peuvent fonder leurs recommandations et leurs décisions concernant la stratégie, les priorités, les programmes et le budget de la FAO.

8. Indicateurs et objectifs:

- (a) Le Comité promeut le questionnaire de la FAO sur la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable (le Code), afin d'améliorer le taux de réponse.
- (b) Les membres répondent au questionnaire de la FAO sur la mise en application du Code et fournissent à l'Organisation des informations pertinentes sur les pêches et l'aquaculture par l'intermédiaire du Comité et de ses sous-comités.
- (c) Le Comité adresse au Conseil des recommandations claires et spécifiques concernant les stratégies, les priorités, les programmes et le budget relatifs à la pêche et à l'aquaculture.
- (d) Les recommandations du Comité portant sur le Cadre stratégique, le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget figurent dans le rapport du Conseil.

9. Produit:

Le rapport du Comité fournit au Conseil des recommandations claires, précises et obtenues par consensus en matière de stratégies, de priorités, de programmes et de budgets sectoriels.

10. Activités:

- (a) Examiner les décisions et recommandations émanant du Sous-Comité du commerce du poisson, du Sous-Comité de l'aquaculture et du Sous-Comité de la gestion des pêches, ainsi que celles formulées par les organes statutaires et d'autres organes ou institutions pertinents.
- (b) Passer en revue les avis rendus par les conférences régionales dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.
- (c) Examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.
- (d) Formuler des recommandations sur les stratégies, les priorités, les programmes et le budget relatifs à la pêche et à l'aquaculture.

11. Méthodes de travail:

- (a) Établir une consultation étroite avec le Président et les autres membres du Bureau.
- (b) Collaborer étroitement avec les divisions, les centres et les bureaux pertinents de la FAO

- (c) Assurer la liaison avec le Sous-Comité du commerce du poisson, le Sous-Comité de l'aquaculture et le Sous-Comité de la gestion des pêches, ainsi qu'avec les organes statutaires.
- (d) Travailler en concertation avec le Comité financier sur les questions financières et budgétaires.
- (e) Assurer la liaison avec le Comité du Programme sur les aspects stratégiques et les questions prioritaires.
- (f) Faire rapport au Conseil, selon qu'il convient, sur les résultats obtenus par le Comité en ce qui concerne les questions relatives au programme et au budget.

C. Avis concernant les questions relatives aux politiques et aux réglementations mondiales

12. Résultats:

Les décisions et recommandations du Comité constituent une base solide sur laquelle s'appuient les recommandations et les décisions de la Conférence en ce qui concerne les questions de politiques et réglementaires au niveau mondial.

13. Indicateurs et objectifs:

- (a) Les délibérations du Comité apportent une contribution précieuse aux membres, dans la mesure où les avis et les recommandations formulés permettent d'orienter leurs politiques et leurs actions nationales, comme indiqué par la FAO.
- (b) Le Comité adresse à la Conférence des recommandations claires et précises en ce qui concerne les questions de politique générale et de réglementation dans les domaines qui relèvent de son mandat.
- (c) Les recommandations formulées par le Comité sur les questions de politique générale et de réglementation figurent dans le rapport de la Conférence.

14. Produit:

Rapport du Comité des pêches adressant à la Conférence des recommandations claires, précises et consensuelles sur les cadres ou les instruments de politique et de réglementation.

15. Activités:

- (a) Examiner l'état des instruments internationaux pertinents dans les domaines de compétence du Comité.
- (b) Rechercher des solutions en vue d'appuyer des actions concertées de la part des Membres eux-mêmes ou collectivement, par l'intermédiaire de la FAO et d'autres organes compétents, dans les domaines relevant du mandat du Comité.

16. Méthodes de travail:

Le Comité fait rapport à la Conférence, selon qu'il convient, de ses conclusions sur les questions relatives à la politique et à la réglementation au niveau mondial.

III. PLANIFICATION EFFICACE DU TRAVAIL DU COMITÉ DES PÊCHES

17. Résultat:

Le Comité conduit ses travaux de façon efficiente, efficace, pratique et inclusive.

18. Indicateurs et objectifs:

- (a) Les ordres du jour ciblés sont correctement établis.
- (b) Les documents du Comité des pêches, y compris le rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, sont disponibles dans toutes les langues de la FAO au moins quatre semaines avant le début de la session.
- (c) Les sessions sont menées de façon efficiente et efficace.
- (d) Le Programme de travail pluriannuel est convenablement mis en œuvre.
- (e) Les rapports sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes qui s'adressent à la fois au Conseil et à la Conférence.

19. Produit:

- (a) Ordres du jour ciblés et rapports concis qui contiennent des recommandations spécifiques et concrètes adressées à la fois au Conseil et à la Conférence.
- (b) Rapport publié en version électronique uniquement.
- (c) Les documents du Comité, y compris le rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, disponibles dans les délais convenus.
- (d) Rapports intérimaires sur le Programme de travail pluriannuel et projets de Programme de travail pluriannuel établis et disponibles pour les quatre années suivantes.

20. Activités:

- (a) Établir rapidement des ordres du jour ciblés, en étroite concertation avec le Bureau.
- (b) Établir des documents du Comité axés sur les résultats, y compris le rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, et les mettre à disposition rapidement.
- (c) Examiner les moyens d'améliorer le déroulement des sessions pour les rendre plus efficaces et plus efficientes, notamment en mettant mieux à profit le temps disponible et en élaborant de nouvelles méthodes de travail intersessions, comme celles adoptées pour le Groupe de travail chargé de la proposition de création du Sous-Comité de la gestion des pêches.
- (d) Prendre acte de l'importance et de l'utilité des manifestations organisées en marge des sessions, et en améliorer le ciblage et la coordination en fonction des grandes questions abordées au cours des sessions.
- (e) Faciliter encore la coordination et la collaboration avec les sous-comités et les autres comités techniques.
- (f) Veiller constamment à l'efficacité des dispositions relatives à l'établissement des rapports finaux.

IV. MÉTHODE DE TRAVAIL

21. Le Comité travaille en collaboration avec les organes statutaires et d'autres organes sous les auspices de la FAO, assure la liaison avec le Comité du Programme sur les aspects stratégiques et les questions prioritaires, ainsi qu'avec le Comité financier sur les questions financières et budgétaires et avec d'autres organes directeurs compétents de la FAO.

22. Le Comité assure la liaison avec d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine des pêches et de l'aquaculture.

23. Le Comité mène des activités courantes entre les sessions, avec l'aide du Président et du Bureau, et avec le soutien du secrétariat. La liaison entre les bureaux du Comité et les sous-comités est également renforcée.

24. Le Comité encourage et facilite la participation des observateurs, y compris des organisations de la société civile.

25. Le Président assure la liaison avec la FAO par l'intermédiaire de la Division des pêches et de l'aquaculture.